



Septembre 2026

**« FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX : EMARGEZ AU
BON ENDROIT ! »**

**ASSIGNE MAIS GREVISTE
QUELS SONT MES DROITS ?**



Même si je suis assigné, je peux amplifier le nombre des agents grévistes en émargeant dans la colonne : « Souhaite se déclarer en grève ».

Cela n'impacte ni mon salaire, ni ma prime, ni ma retraite.

C'est un droit : mon cadre ne peut m'en tenir rigueur.